

Accès et sortie du parking sans habiter la residence

Par phil 77120, le 20/12/2024 à 12:01

Je suis proprietaire d'une place de parking mais habite à une autre adresse.

Le syndic et le gardien (employé du syndic) refuse de programmer la télécommande, afin que ma locataire sorte en securité en tant que pieton, à savoir par l'asscenseur du batiment;

elle est donc obligée de traverser le parking à pied et de sortir via les portes basculantes d'accès voiture, au risque d'être renversée

Le gardien m'a dit que n'habitant pas la residence, il ne programmerait pas le badge pour cette demande d'accès, la programmation permet seulement l'ouverture des portes basculantes

merci

Par Marck.ESP, le 20/12/2024 à 12:30

Bonjour et bienvenue

Sur ce forum, il est de bon ton de saluer. Par ailleurs, il est interdit de communiquer des données personnelles (supprimées).

Payez vous des charges pour l'ascenseur?

Par Lingénu, le 20/12/2024 à 12:41

Bonjour,

Le gardien n'est pas l'employé du syndic mais du syndicat des copropriétaires. Il est placé sous l'autorité du syndic représentant légal de l'employeur.

Le cas des utilisateurs d'emplacements de stationnement qui ne seraient aussi habitants de l'immeuble n'a visiblement pas été prévu.

Il faudrait interroger le SDIS sur cette question de sécurité.